

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ**

FINISTERE

Date de convocation	Membres
20/03/2023	En exercice : 15 Présents : 13 Votants 14
Séance ordinaire du 29 mars 2023 à 20h00	
<p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Maëldan CORRE – Laurent FONTANIER – Delphine SAUBAN – Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL – Marie ROBAIL - Christelle L'HURIEC - René CHEVER</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Amandine GOURVES ayant donné procuration à René CHEVER</p> <p><u>Secrétaire</u> : Aline COAT</p>	

OBJET : SALLE DE SPORT – AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire explique que le projet de rénovation de la salle de sport en est au stade de l'avant-projet définitif (APD). Dans la préparation de celui-ci, de nouveaux travaux ont été actés par la municipalité :

- Renforcement de la charpente lié à la pose de panneaux photovoltaïques en collaboration avec le SDEF sur le versant sud de la toiture
- Désamiantage complet des murs périphériques de la salle
- Doublage des parois périphériques intérieures en contreplaqué sur une hauteur de 2 mètres
- Bardage périphériques en Douglas et métal (Après accord de l'architecte des Bâtiments de France)
- Système de récupération des eaux pluviales pour l'alimentation des sanitaires (WC)
- Agrandissement de la réserve de matériel
- Création d'un local spécifique pour les installations techniques (Onduleur, ...) nécessaires à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le Maire précise qu'au vu de ces modifications au programme initial, le programme de travaux est passé de 600 000 à 691 800.00 € H.T. Les honoraires de l'architecte Monsieur Alain LE SCOUR, seront donc de 76 319.00 € H.T. au lieu de 63 700.00 € H.T. (Délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2022).

Cet avenant représente une augmentation de 12 619.00 € H.T. (19.81 % de la mission initiale de l'architecte Monsieur Alain LE SCOUR) et a été proposé à la commission d'appel d'offres communale ce jour, qui l'a validé.

Le Maire demande donc l'approbation de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de la salle de sport pour un montant de 12 619.00 € H.T. ce qui porte le marché à 73 619.00 € H.T. , sur la base de la nouvelle estimation de travaux de 691 800.00 € H.T., au stade de l'avant-projet définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 abstentions :

- APPROUVE l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de 12 619.00 € correspondant à l'actualisation de l'estimation des travaux au stade de l'avant-projet définitif par Monsieur Alain LE SCOUR Architecte. Les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèveront donc à 76 319.00 € H.T. au lieu de 63 700.00 € H.T. comme voté le 15 décembre 2022.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE

